

Discours FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT (FNAM)
88^{ème} Congrès annuel – 1^{er} JUIN 2022
Centre des Congrès de Saint-Étienne
10 à 15 mn

Par Mme Peaucelle-Delelis, DG ONACVG

Monsieur le président,
Chers amis,

C'est avec joie que je me tiens à vos côtés aujourd'hui pour votre congrès annuel. La ville de Saint-Etienne, où nous nous trouvons, était célèbre au Moyen âge pour sa coutellerie puis pour sa manufacture d'armes laquelle, jusqu'en 2001, a su s'adapter pour fournir des armes, du matériel et des équipements pour les blindés, du matériel antichar et de l'équipement pour la protection, notamment dans le domaine nucléaire et chimique. Aujourd'hui ville d'art et d'histoire, ville du design inscrite pour sa créativité à l'inventaire de l'UNESCO, Saint-Etienne reste une ville dynamique, chargée d'un passé militaro-industriel qui marque encore son architecture et son patrimoine.

Je tiens à remercier le Général Robert RIDEAU, Président de la Fédération nationale André Maginot pour m'avoir invitée à ce congrès. Votre fédération, avec laquelle l'ONAC-VG partage un même slogan, « Mémoire et Solidarité », est l'une des plus actives du monde combattant actuel et représente un nombre d'adhérents encore considérable, plus de 150 000.

En plus de partager un même slogan, parmi les valeurs qui nous rassemblent, la FNAM et l'ONAC-VG ont cette même volonté d'être des passeurs de mémoire, de transmettre aux jeunes générations l'esprit républicain ainsi que le sens de l'engagement et de la fraternité.

La FNAM est au cœur de ce dispositif et je sais votre investissement dans les actions engagées, notamment dans les rallyes citoyens développés avec l'Éducation Nationale et les réservistes qui contribuent à resserrer le lien armée-Nation et sont un véritable succès. Mais aussi votre soutien toujours actif pour le Concours National de la Résistance et de la Déportation et vos nombreux travaux en faveur du public scolaire, particulièrement en direction des classes défense, qui valorisent à la fois la jeunesse et nos armées.

Votre fédération est une fédération qui compte dans le monde combattant et l'ONAC-VG est fière de vous compter parmi les siens.

Je suis donc particulièrement heureuse de vous retrouver aujourd'hui et de faire cette intervention devant vous ; elle va me permettre de vous donner un rapide état des lieux de l'ONACVG après ces mois de pandémie, de doute et aussi d'espoir pour l'Office que je dirige depuis le 21 août 2019.

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre reste un lien essentiel entre les pouvoirs publics, les armées, le monde combattant et les associations patriotiques.

Durant les mois qui viennent de s'écouler, alors que nous avons tous vécu une période particulière marquée par la pandémie mondiale qui a fortement ralenti l'activité générale et bousculé nos habitudes, l'Office a démontré sa capacité à garantir le service rendu aux ressortissants en période de crise.

En effet, l'établissement a su maintenir l'ensemble de ses services dans le respect des règles sanitaires, tout en conservant les délais de traitement habituels.

Un recours massif au télétravail a permis de limiter les conséquences de la crise sur le fonctionnement et les missions de l'établissement.

Priorité a été donnée aux ressortissants les plus fragiles afin qu'un accompagnement individualisé soit maintenu durant les périodes d'isolement forcé.

A aucun moment le contact n'a été rompu entre nos services de proximité et nos ressortissants.

Ainsi, en 2021, la presque totalité du budget solidarité, soit **près de 24,9 M€**, a été **attribuée aux ressortissants**. A ce chiffre, doit être ajouté un montant de plus de 320 000€ de chèques de services.

38 673 dossiers d'aides ont été validés par les commissions départementales.

Le budget de l'action sociale des services d'Algérie et du Maroc représente 702 320€ en 2021.

Pour l'étranger, hors Afrique du Nord, le budget réalisé est de 580 544€.

Les actions en faveur des blessés et des victimes d'actes de terrorisme ont engendré une dépense de 558 801€ consacrés essentiellement à la reconversion.

En ce qui concerne les **pupilles de la Nation**, **159 jugements d'adoption ont été rendus à la date du 31 décembre 2021**. 91 sont liés aux actes de terrorisme, 44 sont des adoptions d'enfants d'OPEX et 24 sont des enfants de personnes « mortes pour le service de la Nation » ou à la suite d'agressions.

Enfin, le montant financier global attribué par les 16 commissions ministérielles aux enfants de harkis s'élève à 7 750 158€.

Notons également que le délai moyen d'attribution des aides sociales s'est amélioré passant de 3 mois en 2020 à 2 mois en 2021.

Par ailleurs, **12 936 cartes du combattant ont été attribuées en 2021**, et l'Office a délivré **386 mentions « Mort pour la France »** dont 6 au titre des OPEX et 14 mentions « Mort pour le service de la Nation ».

Les missions mémorielles ont été les seules actions durablement affectées, en 2020 et 2021, car elles ont souvent été annulées. Elles reprennent progressivement avec d'autant plus d'enthousiasme.

Quant aux cérémonies commémoratives, elles n'ont pu se tenir qu'en format restreint pour vous protéger et pour protéger l'ensemble de nos ressortissants. Le lien avec le tissu associatif a cependant été maintenu grâce à notre réseau départemental.

Heureusement, les concours scolaires ont pu se tenir presque normalement. Des projets numériques ont été mis en œuvre pour favoriser la continuité dans la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu pour une durée de 6 ans sur la période 2020 à 2025, a redonné une véritable dynamique à notre établissement et conforte l'ONAC-VG dans un rôle situé au confluent de la société civile et du monde combattant. Il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'établissement, selon 5 axes stratégiques. Il permet surtout à l'établissement d'avoir les moyens de ses ambitions.

En 2022, nous en poursuivons son application selon les critères définis :

1^{er} axe : Assurer le meilleur service aux ressortissants

Cet objectif est essentiel pour l'établissement qui doit pouvoir rendre un service plus rapide, équitable et simple. Le but étant de toucher davantage de ressortissants, notamment ceux des nouvelles générations du feu.

C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ONAC-VG a développé un **nouveau logiciel de gestion de la relation avec les ressortissants (OCRM)** mis en place dès le 1^{er} janvier 2022. Ce programme permet de franchir une étape primordiale dans l'harmonisation des pratiques au sein des territoires.

2^{ème} axe : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

L'ONAC-VG continue d'entretenir un **réseau territorial implanté dans chaque département** qui permet de décliner localement la politique de mémoire du ministère des armées et de l'État, en coopération étroite avec les associations d'anciens combattants et les armées.

Les lieux de mémoire tiennent une place primordiale dans la transmission. La mission d'entretien, de rénovation et valorisation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale, patrimoine de l'État, continue de faire l'objet d'une attention particulière de l'Office.

Au-delà des outils traditionnels de transmission (concours scolaires, expositions...), la participation au Service National Universel (SNU), déclinée là aussi localement en s'appuyant sur le réseau, permet de sensibiliser les jeunes aux sacrifices des anciens et nouveaux combattants et aux valeurs républicaines.

En 2021, ce sont plus de 700 actions qui ont pu être menées dans le cadre des actions mémorielles et de citoyenneté. 10M€ ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation pour

les Hauts lieux de la Mémoire et les sépultures de guerre et 94 000€ ont été attribués dans le cadre de subventions d'intérêt local pour des porteurs de projets mémoriels.

3^{ème} axe : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

L'Office participe activement à l'effort du ministère des armées pour maintenir l'attractivité du métier des armes. Il propose aux militaires blessés dans le cadre des opérations extérieures (OPEX) des actions en matière de réinsertion professionnelle comme de suivi social, en lien avec les partenaires sociaux et médicaux du ministère des armées. Enfin, il donne l'assurance au militaire qu'en toutes circonstances l'État sera aux côtés de ses proches.

L'ONAC-VG poursuit ses efforts pour une meilleure prise en charge des nouveaux combattants. Cette préoccupation se traduit à travers deux des quatre axes du nouveau COP. **Les combattants OPEX représentent aujourd'hui près d'un quart des combattants et un huitième des ressortissants de L'Office.**

Outre l'aide à la reconversion, l'établissement propose un accompagnement complémentaire en amont (bilan de compétences, bilan d'orientation) et en aval (proposition d'emploi) permettant aux ressortissants qui n'ont pas pu bénéficier du soutien de l'Agence de reconversion de la défense (ARD) d'aller jusqu'au bout de la démarche d'accès à l'emploi. La reconversion professionnelle constitue en effet un défi important pour le ministère auprès des anciens militaires des nouvelles générations de feu, et en particulier pour les blessés.

Outre l'offre du dispositif de reconversion, l'Office propose enfin aux ressortissants des aides pouvant contribuer à couvrir les dépenses liées à l'état de santé et au handicap : subventions pour frais médicaux, pour l'adaptabilité du logement, pour l'aménagement du véhicule.

Depuis la mise en œuvre de conventions de suivi des blessés avec les trois armées et avec la gendarmerie en ce qui concerne l'accompagnement dans la durée des militaires blessés au cours d'opérations extérieures, les blessés qui quittent l'institution sont signalés et accompagnés au plus près de leur lieu de résidence par les services de proximité de l'Office. Les cellules d'aide aux blessés transmettent à l'Office le passeport du blessé, ce qui permet au directeur du service départemental de connaître toutes les actions déjà réalisées, ainsi que celles à poursuivre.

Par ailleurs, les services de proximité de l'ONAC-VG accompagnent également de nombreux blessés ressortissants de l'Office qui bénéficient ainsi d'un soutien administratif et social.

Une convention signée avec le service de santé des armées (SSA) permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des armées des soldats ayant quitté l'institution et qui seraient atteints de troubles physiques ou psychologiques apparus après leur départ et susceptibles d'être imputables au service.

Dans le cadre du projet ATHOS, l'Office est d'emblée partenaire des armées ce qui permet aux blessés psychiques radiés des contrôles de bénéficier d'un accueil dans ces maisons.

Enfin, l'ONACVG accompagne également les ayants droit des soldats tués ou blessés en OPEX.

Les veuves des soldats « Morts pour la France » ainsi que les parents de ces soldats sont également ressortissants de l'Office et peuvent à ce titre être accompagnées sur le plan administratif et social.

Les nouvelles conventions de partenariat entre l'Office et les Forces Armées développent les modalités d'accompagnement des familles endeuillées. Concrètement le transfert de compétence entre les armées et l'ONACVG interviendra à l'issue de la première année suivant le décès. Il s'agira de poursuivre les actions administratives initiées par les armées (si elles n'ont pas encore abouti) et surtout d'accompagner les familles dans la durée. Une attention particulière sera portée à la reconnaissance (par exemple les services départementaux veilleront à inviter ces familles aux commémorations locales) et bien évidemment un effort sera porté au soutien des familles en difficulté.

Comme pour leurs aînés des conflits antérieurs, la mention « Mort pour la France » est portée en marge de l'acte de décès du militaire concerné et son nom est inscrit sur le monument aux Morts communal du lieu de naissance ou du dernier domicile connu. Il est également porté sur le mémorial des soldats morts pour la France en opérations extérieures dit « Monument OPEX ».

Ainsi, dans le cadre de l'inscription des mémoires d'OPEX dans la liste des priorités mémorielles pour la période 2020-2022 définies par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées en charge de la mémoire et des anciens combattants, l'ONACVG propose 3 approches thématiques : incarner les opérations extérieures par des parcours d'engagements, développer la compréhension des enjeux de la mention Mort pour la France, et améliorer la connaissance des institutions républicaines et internationales.

4^{ème} axe: Porter une nouvelle ambition pour le Bleuet de France

L'ONAC-VG dispose en son sein d'un outil exceptionnel de promotion de ses valeurs de solidarité et de mémoire : le Bleuet de France. À partir d'une étude approfondie tant commerciale que juridique, un plan d'action a été mis en œuvre pour développer le Bleuet. Il s'articule autour de trois projets :

- moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ;
- sanctuariser et amplifier les partenariats et mieux communiquer sur les actions concrètes menées au bénéfice des ressortissants ;
- clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleuet.

A ce jour, l'œuvre nationale du Bleuet de France ne dispose pas d'un statut véritable. L'axe 4.4 du COP prévoit de professionnaliser le Bleuet et de lui donner un statut juridique reconnu, un mode de gestion revisité et une gouvernance plus adaptée.

Après avoir présenté le projet aux membres du collège du Bleuet de France, aux associations et à la Ministre, la prochaine étape est de doter l'œuvre nationale du Bleuet de France d'un fonds de dotation.

L'ONAC restera l'un des principaux acteurs de ce fonds de dotation mais sera associé à d'autres puissantes institutions, associations, acteurs de la solidarité, de la mémoire, issues du monde combattant et civil au sein d'un conseil d'administration constitué.

Le fonds de dotation du Bleu de France fonctionnera donc d'ici peu de temps avec son propre conseil d'administration, son propre budget et ses salariés. Un commissaire aux comptes assurera la traçabilité des flux financiers. Le fonds fonctionnera grâce aux ressources apportées par les acteurs privés et, au fil du temps, par les ressources collectées auprès des citoyens, des associations, des entreprises et via des dons et du mécénat.

Le fonds devra diversifier ses sources de revenus pour garantir et maintenir un haut niveau de recettes et donc d'interventions.

À l'avenir, le Bleu de France aura une approche complémentaire de l'ONACVG.

Cette création ne remettra nullement en cause l'organisation de l'office. Au contraire, elle renforcera son rôle au profit de ses ressortissants et la pertinence de son maillage territorial.

Axe 5 : Poursuivre la modernisation de l'Office

Le réseau départemental est maintenu pour la durée du COP mais l'Office, grâce à la dématérialisation des procédures, la réorganisation des missions et des soutiens en administration centrale - prenant en compte la diminution du nombre de ressortissants, poursuit une évolution à la baisse de ses effectifs.

Enfin, et pour clore mon intervention, je voudrais rappeler quelques chiffres qui font L'ONACVG d'aujourd'hui :

- Dans le cadre du COP, 26 engagements ont été pris par l'ONAC-VG. 5 ont déjà été réalisés, 6 sont en cours de réalisation. Par conséquent nous sommes sur la bonne voie de la réalisation de tous nos engagements dans la période définie.
- 4 300 victimes directes d'attentats sont répertoriées sur nos listes,
- près de 1 064 pupilles mineures sont accompagnées (études, formation, vie courante, ...), soit plus de 6 000 interventions pour un montant global dépassant les 4M€,
- les pupilles majeures représentent près de 1 300 ressortissants. En 2021, elles ont nécessité 1 777 interventions pour un montant de 1,1M€,
- 12 936 cartes du combattant ont été attribuées en 2021, dont 10 939 au titre des OPEX (hors carte 62/64).
 - Les OPEX représentent 84,6% des attributions
 - L'Algérie 62/64 représente encore 10,2%
 - Autres : 5,2%

- l'Office a délivré 386 mentions « Mort pour la France » dont 6 au titre des OPEX
- 14 mentions « Mort pour le service de la Nation » pour 8 fonctionnaires, 3 gendarmes et 3 policiers ont été attribuées

Je vous remercie pour votre attention.